



DEVENIR OFFICIEL EN NATATION ARTISTIQUE



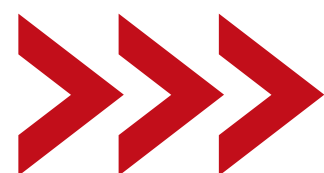
RESPONSABLE DE LA FORMATION DES OFFICIELS:

Nathalie FAVREAU

Officiel A

natation.artistique@ffnatationlna.fr

nathsynchro@gmail.com



Formation des officiels B:
Nathalie FAVREAU



Formation des officiels C:
Emilie JOURDANAS



Formation des officiels D:
Bruno BOSGIRAUD



Formation des contrôleurs
d synchronisation:
Tiphaine DASSE





Les niveaux d'officiels en Natation Artistique



Officiels D

Niveau de compétence:
Secrétariat informatique
Délégué aux nageuses
Chronométrage
Vidéo



Officiels C

Niveau de compétence:
Officiels D
+
Jugement des épreuves de synchronat
Juge Arbitre de synchronat



Officiels B

Niveau de compétence :
Officiel D+C
+
Jugement des ballets Libre sur les catégories
U8 (Avenir)
U12 (Jeunes)
Seniors
Challenge Masters

Jugement des ballets Technique dans la catégorie :
Juniors

Jugement des Figures imposées dans les catégories :
U8 (Avenir)
U12 (Jeunes)

Niveau de compétence N3 et N2

Juge Arbitre
Niveau N3



Officiels A

Niveau de compétence
Officiels D/C/B
niveau N1 et Elite
Catégorie
U8
U12
Juniors
Séniors



Contrôleur de Synchronisation

Niveau de compétence
N3 et N2

Niveau N1 et Elite



Contrôleur technique

Niveau de compétence
N3 et N2

Niveau N1 et Elite



J'ai 12 ans



Je peux faire la formation d'officiel D



Secrétariat
Informatique



Déléguée aux nageuses



Chronometre



Formation théorique en visio
durée environ 1h30



Validation un compétition sous tutorat.
Le niveau de qualification est attribué lorsque le tuteur
évalue que le candidat peut être autonome.
Ce niveau est attribué dès que l'une des compétences
est acquise



Détails de la formation:

- > Ethique et déontologie (confidentialité)
- > Présentation de l'organisation générale des épreuves et des compétitions o syncha nat, figures imposées, programmes techniques, programmes libres o challenge, championnats, programmes régionaux / départementaux
- > Présentation des documents utilisés : petits papiers, feuille de saisie manuelle
- > Création des compétitions sur extranat
- > Utilisation du logiciel Xo
- > Utilisation des formulaires
- > Présentation des temps à chronométrer pour les programmes techniques et libres
- > Fonction de délégué aux nageuses / nageuses

J'ai 12 ans suite

OFFICIEL C : SYNCHRO NAT



Ce module inclus l'ensemble des épreuves (parcours à sec / propulsion technique / technique) de synchro découverte, synchro d'argent et synchro d'or.



Conditions d'inscription et prérequis

- Être âgé de 12 ans minimum
- Inscription possible directement à ce niveau avec formation simultanée pour l'officiel D



Contenu de la formation

- Éthique et déontologie



Présentation de l'organisation générale des 3 niveaux : synchro découverte, synchro d'argent et synchro d'or

- Description des épreuves du synchro découverte
- Description des épreuves du synchro d'argent
- Description des épreuves du synchro d'or
- Méthode d'évaluation / notation
- Utilisation des formulaires
- G. Épreuves pratiques



Jugements en double du jury officiel pour les épreuves de parcours à sec, technique et propulsion technique de du synchro découverte [1 en évaluation fondamentale et 1 en évaluation globale), Chaque épreuve doit comporter 10 athlètes minimum.

2 jugements en double du jury officiel pour les épreuves de parcours à sec, technique et propulsion technique de du synchro d'argent (1 en évaluation fondamentale et 1 en évaluation globale), Chaque épreuve doit comporter 10 athlètes minimum.

2 jugements en double du jury officiel pour les épreuves de parcours à sec, technique et propulsion technique du synchro d'or (1 en évaluation fondamentale et 1 en évaluation globale), Chaque épreuve doit comporter 10 athlètes minimum.



Validation

Le niveau de qualification est attribué lorsque le candidat a satisfait à l'ensemble des épreuves qui pourront être passées dans un ordre indifférent.

Lorsqu'un officiel en examen a validé une épreuve pratique, il peut être autorisé à juger ce type d'épreuve particulier dont il a validé tous les jugements en double (évaluation fondamentale et globale), l'officiel se soumettra à des épreuves restantes sur une période de 2 ans maximum.

J'ai 14 ans et 2 ans de pratique
ou j'ai 16 ans



OFFICIEL B



Conditions d'inscription et prérequis

- Etre âgé de 14 ans et avoir pratiqué 2 années en championnat

OU

- Etre âgé de 16 ans

- FIGURES IMPOSÉES



a. Contenu de la formation

- Ethique et déontologie

- Description technique des figures imposées avenir et

jeune
- Méthode de notation et critères de jugement (règlements FFN et World Aquatics) en figures imposées

- Utilisation des carnets de notes

b. Epreuves pratiques

Niveau Région / N2 (Officiel B)



Epreuves

- 1 Jugement en double dans un jury officiel en figures imposées avenir (40 figures imposées)
- 1 jugement en double dans un jury officiel en figures imposées jeune (40 figures imposées)



c. Validation Niveau Région /

- Le niveau de qualification est attribué lorsque le candidat a satisfait à l'ensemble des épreuves qui pourront être passées dans un ordre indifférent.

Lorsqu'un officiel en examen a validé une épreuve pratique, il peut être autorisé à juger ce type d'épreuve particulier dont il a validé tous les jugements en double, l'officiel en examen doit toutefois les épreuves restantes sur une période de 2 ans maximum.

Une fois le niveau validé, l'officiel est compétent pour les championnats régionaux et national 2.



J'ai 14 ans et 2 ans de pratique
ou j'ai 16 ans



OFFICIEL B



BALLET B



a. Contenu de la formation

- Règlementation des épreuves des compétitions,
- Règlements sportifs FFN de l'année sportive en cours
- Méthode de notation et critères de jugement (FN et World Aquatics) en ballet libre
- Ballets libres : solo, duo, équipe, ballet acrobatique, ballet combiné
- Ballets techniques et libres des Maîtres
- Utilisation des formulaires



b. Epreuves pratiques

Niveau Région / N2

- 4 jugements en double dans un jury officiel (15 ballots - 2 jugements / critère)
avec minimum 2 jugements en double dans un jury officiel en
championnat avenir ou jeune (15 ballots - 1 jugement / critère)



Validation Niveau Région / N2

- Le niveau de qualification est attribué lorsque le candidat a satisfait à l'ensemble des épreuves qui pourront être passées dans un ordre indifférent.
- Lorsqu'un officiel en examen a validé une épreuve pratique, il peut être autorisé à juger ce type d'épreuve particulier dont il a validé tous les jugements en double (exécution et Impression artistique). L'officiel en examen doit toutefois valider les épreuves restantes sur une période de 2 ans maximum.

Une fois le niveau validé, l'officiel est compétent pour
les championnats régionaux et national 2.

J'ai 14 ans et 2 ans de pratique
ou j'ai 16 ans



OFFICIEL B

BALLET A



a. Conditions d'inscription

- Être âgé de 16 ans minimum.
- Être titulaire ou en cours d'acquisition du titre ballet B



b. Contenu de la formation

- Réglementation des épreuves des compétitions,
- Règlements sportifs FFN de l'année sportive en cours
- Méthode de notation et critères de jugement (FFN et World Aquatics) en ballet technique
 - Balets techniques : solo, duo, équipe
 - Utilisation des formulaires
- c. Epreuves pratiques
- Niveau Région / N2



c. Epreuves pratiques

- **Epreuves pratiques:** Jugements en double dans un jury officiel (15 balets- 2 jugements / critère)



d. Validation niveau Région/N2

- Le niveau de qualification est attribué lorsque le candidat a satisfait à l'ensemble des épreuves qui pourront être passées dans un ordre indifférent.
- Lorsqu'un officiel en examen a validé une épreuve pratique, il peut être autorisé à juger ce type d'épreuve particulier dont il a validé tous les jugements en double (exécution et impression artistique). l'officiel en examen doit toutefois valider les épreuves restantes sur une période de 2 ans maximum.

OFFICIEL A



Conditions d'inscription et prérequis

- Etre âgé de 16 ans
- 2 ans de pratique minimum du niveau officiel B complet (figures imposées + ballet A et ballet B)
- Avoir validé un examen théorique national
- FIGURES IMPOSES (AVENIR et JEUNE)



a. Epreuves pratiques

Niveau N1 / Elite

2 championnats N1 / Elite en double dans un jury officiel en figures imposées



b. Validation Niveau N1 / Elite

- Le niveau de qualification est attribué lorsque le candidat a satisfait à l'ensemble des épreuves qui pourront être passées dans un ordre indifférent.
- Lorsqu'un officiel en examen a validé une épreuve pratique, il peut être autorisé à juger ce type d'épreuve particulier dont il a validé tous les jugements en double.

Une fois le niveau validé, l'officiel est compétent pour les championnats N1 / Elite.

J'ai 16 ans

OFFICIEL A



BALLET B (AVENIR ET JEUNE)



a. Epreuves pratiques

Niveau N1 / Elite

2 championnats N1 / Elite en double dans un jury officiel



b. Validation Niveau N1 / Elite

- Le niveau de qualification est attribué lorsque le candidat a satisfait à l'ensemble des épreuves qui pourront être passées dans un ordre indifférent.
- Lorsqu'un officiel en examen a validé une épreuve pratique, il peut être autorisé à juger ce type d'épreuve particulier dont il a validé tous les jugements en double.

Une fois le niveau validé, l'officiel est compétent pour les championnats N1 / Elite.

J'ai 16ans

OFFICIEL A

BALLET A (JUNIOR ET SENIOR)



a. Epreuves pratiques

Niveau N1 / Elite

- 2 championnats N1/ Elite en double dans un jury officiel



b. Validation Niveau N1 / Elite

Le niveau de qualification est attribué lorsque le candidat à l'ansiyable des épreuves qui pourront être passées dans un ordre e indifférent.

Lorsqu'un officiel en examen a œu épreuve pratique, il peut être autorisé à juger ce type d'épreuve particulier dont il a val idé tous les jugements en double.

Une fois le niveau validé, l'officiel est compétent pour les championnats N1/ Elite.

Contrôleur technique synchronisation



A. CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Être âgé de 16 ans minimum
- ET l'une des conditions suivantes
- Être titulaire ou en cours d'acquisition du titre ballet B
- Être entraîneur en natation artistique depuis minimum 2 ans (niveau national 2 pour le niveau rég/N2)
- Être entraîneur en natation artistique depuis minimum 2 ans (niveau national 1 pour le niveau national)
- Être ou avoir été athlète de niveau minimum national 2 au cours des 2 saisons sportives qui précèdent leur inscription



B. CONTENU DE LA FORMATION

- Ethique et déontologie (confidentialité)
- Réglementation des épreuves des compétitions,
- Connaissance au guide de synchronisation World Aquatics
- Règlements sportifs FFN de l'année sportive en cours
- Utilisation des formulaires



C. FORMATION THÉORIQUE

La formation est assurée au niveau national :

TC synchronisation pour le niveau national

La formation est assurée au niveau régional

et/ou N2 : TC synchronisation pour le niveau rég/N2



D. EPREUVES PRATIQUES

La certification est réalisée au niveau national pour le niveau correspondant

La certification est réalisée au niveau reg et/ou N2 pour le niveau correspondant

Une fois le niveau validé, l'officiel est compétent pour les championnats rég/N2

Une fois le niveau validé, l'officiel est compétent pour les championnats N1 / Elite

Contrôleur technique Complet



A. CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Être âgé de 16 ans minimum
- ET l'une des conditions suivantes
- Être titulaire ou en cours d'acquisition du titre ballet B
- Être entraîneur en natation artistique depuis minimum 2 ans (niveau national 1 pour le niveau national)
- Être ou avoir été athlète de niveau minimum national 2 au cours des 2 saisons sportives qui précèdent leur inscription



B. CONTENU DE LA FORMATION

- Ethique et déontologie (confidentialité)
- Réglementation des épreuves des compétitions,
- Connaissance au guide de synchronisation World Aquatics, Guide des difficultés et guide de l'acrobatie
- Règlements sportifs FFN de l'année sportive en cours
- Utilisation des formulaires



C. FORMATION THÉORIQUE

La formation est assurée au niveau national :
TC - Complet



D. EPREUVES PRATIQUES

La certification est réalisée au niveau national.
Une fois le niveau validé, l'officiel est compétent pour tous les niveaux de compétitions.

JUGE ARBITRE



Conditions d'inscription et prérequis

- Etre âgé de 18 ans
- Être titulaire du module du niveau requis
- Avoir officié au niveau requis au minimum 2 saisons sportives



Contenu de la formation

- Règlements FFN et World Aquatics



Épreuves théoriques Épreuves pratique

- **Théoriques** : Évaluation écrite avec documents pour le niveau N1/Elite
- **Pratiques** : Être juge arbitre sous tutorat du niveau requis



Validation

- Le niveau de qualification est attribué lorsque le candidat a satisfait à l'ensemble des épreuves qui pourront être passées d'ans un ordre indifférent.

Le niveau Régional / National 2 est sous la responsabilité du responsable régional de formation.

Le niveau National 1 / Elite est sous la responsabilité de la FFN

Maintien de compétence



Niveau régional et National 2

Sous la responsabilité de chaque région

Synchro Nat	3 sessions de Synchro Découverte et/ou Synchro Nat sur une période de 2 saisons sportives .
Figures imposées	1 championnat Avenir/Jeune sur une période de 2 saisons sportives .
Ballet B	1 championnat Avenir/Jeune ou 1 challenge sur une période de 2 saisons sportives .
Ballet A	1 championnat Junior ou Senior sur une période de 2 saisons sportives .
Juge arbitre	1 compétition sur une période de 2 saisons sportives .

Niveau National 1 et Élite

Sous la responsabilité de la Fédération Française de Natation (FFN)

Figures imposées	1 championnat Avenir/Jeune sur une période de 2 saisons sportives .
Ballet B	1 championnat Avenir/Jeune ou 1 challenge sur une période de 2 saisons sportives .
Ballet A	1 championnat Junior ou Senior sur une période de 2 saisons sportives .
Juge arbitre	1 compétition sur une période de 2 saisons sportives .
En cas de changement de règlement, l'officiel doit participer à un recyclage. Si ces conditions ne sont pas respectées, l'officiel n'est plus admis à juger.	

Validation des épreuves pratiques



01 VALIDATION DES ÉPREUVES PRATIQUES

Il est nécessaire que :

- Les **juges en examen s'engagent avant** la date limite des engagements de la compétition.
- Les juges en examen **figurent** dans les résultats de la compétition avec le type d'épreuves réalisées.
- Tous les résultats soient **envoyés** au Responsable de Formation Régionale.
- Les épreuves réalisées soient **validées** par le Responsable de Formations du niveau correspondant pour chaque épreuve.

02 CONTRÔLE DE L'ÉPREUVE DE JUGEMENT

Les fiches de notes où figurent les notes du jury officiel et des juges en examen sont **contrôlées** par le Responsable de Formation des Officiels avec l'aide ou non du logiciel.

Seul le **Responsable de Formation des Officiels** est habilité à proposer le niveau de qualification.

03 TOLÉRANCES

Synchro découverte	:	Pas plus de 3 différences d'Acquis ou de Non Acquis avec l'évaluation officielle du même critère par groupe de 10 athlètes.
Synchro Nat argent et or	:	Pas plus de 3 fois +/- 0,5 point de différence avec la note du jury officiel du même critère par groupe de 10 athlètes.
Figures imposées	:	Pas plus de 3 différences d'Acquis ou de Non Acquis avec l'évaluation du jury officiel du même critère par groupe de 10 athlètes.
Niveau régional et N2	:	Pas plus de 3 fois +/- 0,5 point de différence par rapport à la note moyenne des 3 notes restantes du jury officiel par groupe de 15 athlètes.
Niveau N1 et Elite	:	Pas plus de 3 fois +/- 0,3 point de différence par rapport à la note moyenne des 3 notes restantes du jury officiel par groupe de 20 athlètes.
Ballets — tous niveaux	:	minimum 70 % des notes doivent être incluses dans la moyenne du jury officiel +/- 0,5 points.

04 NOMINATION ET MISE À JOUR

La nomination est effectuée :

- **Pour les niveaux régionaux et national 2 :**
par le Responsable de Formation Régionale des Officiels.
- **Pour les niveaux N1 / Elite :**
par la FFN.
- **Pour les officiels internationaux :**
par la FFN.

Le niveau est actualisé dans extranat.

Formation continue



La compétence d'un officiel est dépendante de la pratique.

Afin d'assurer une pratique régulière, des exercices d'évaluation peuvent être mis à disposition des officiels sous format vidéo. Ainsi l'officiel peut pratiquer en dehors des périodes de compétitions afin de maintenir son niveau de pratique.

XVIII. REINTEGRATION

Pour être admis de nouveau à juger, l'officiel doit :

- En faire la demande par écrit, auprès de son Responsable de Formation Régionale,
- Participer à un stage de recyclage,
- Réaliser des jugements en double, le nombre et le type de jugement à réaliser est déterminé par le Responsable de Formation Régionale et/ou la FFN en fonction du temps d'arrêt d'activité de l'officiel et du niveau de réintégration demandé.

La réintégration est effective sous le contrôle du Responsable de Formation Régionale des officiels.

Pratique



PRATIQUE

Sur proposition annuelle de la Ligue Régionale, en début de saison, la FFN désigne un **Responsable de Formation Régionale** des officiels et un **Responsable Adjoint**, choisis en fonction de leur **expérience et de leur formation**. Le Responsable de Formation Régionale des Officiels doit au minimum officier au **niveau national 1** pour être habilité par la FFN à cette responsabilité. Le Responsable Adjoint doit officier au minimum au **niveau national 2**.

Ils ont pour mission de **former les officiels et d'assurer** le maintien de compétences des officiels.
Chaque Ligue Régionale, par l'intermédiaire de son Responsable de Formation des Officiels, assure :

- La formation des officiels au niveau régional et national 2
 - Les épreuves pratiques,
- L'attribution d'une fiche de suivi d'activités d'Officiel,
 - La nomination des officiels.

Chaque candidat est responsable de la tenue de son suivi d'activités d'officiel en lien avec les Responsables de Formation Régionale.
Chaque Responsable de Formation Régionale des Officiels doit, à la fin de chaque saison sportive, transmettre à la FFN, un compte rendu concernant la formation et le suivi de tous les officiels dont il a la charge.
Il doit tenir à jour les listes des officiels en activité dans extranet.

NOTE 1

Possibilité de passer des épreuves dans un comité voisin avec l'accord écrit des Responsables Régionaux de Formation des 2 régions concernées.

NOTE 2

Le Responsable de Formation Régionale des officiels désigne les juges arbitres des compétitions au niveau régional et interrégional qui devront s'assurer que la composition du jury soit conforme aux règles de cette circulaire.

**VOUS POUVEZ TROUVEZ LA CIRCULAIRE DES OFFICIELS
SUR LE SITE DE LA LIGUE ET SUR LE SITE DE LA FFN!**

<https://ffnatationlna.fr/>

[https://www.ffnatation.fr/formation
artistique -des-officiels -natation -](https://www.ffnatation.fr/formation-artistique-des-officiels-natation)

